

APPUI A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES NATIONAUX D'INFORMATION SUR LA REDD+ DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO

Projet Régional REDD+ de la COMIFAC – Cellule d'Appui aux projets REDD+ dans le bassin du Congo
Yaoundé – Cameroun e-mail : emilien.dubiez@onfinternational.org

Editorial



Chère lectrice, Cher lecteur,

Ce numéro spécial est consacré à un appui spécifique de la sous composante 3a du Projet Régional REDD+ aux coordinations nationales REDD+ de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine et du Cameroun en rapport à la mise en place des registres nationaux REDD+ et des procédures nationales d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ des investissements

REDD+.

La question des registres nationaux REDD+ est apparue dans la sous-région avec l'avènement du FCPF de la Banque mondiale qui dans son cadre méthodologique à destination des pays hôtes stipule à travers le critère 37 et de manière spécifique par le biais de l'indicateur 37.1 qu' « en fonction de ses besoins et de la situation, le pays hôte du Programme de réduction d'émissions décide d'établir **son propre système de gestion des données sur les programmes et projets REDD+ ou, au contraire, d'avoir recours à un système centralisé administré par un tiers pour son compte** ». Dans un cas comme dans l'autre — système centralisé géré par un tiers ou système national, plusieurs indicateurs s'appliquent notamment l'**indicateur 37.3 qui stipule que « les informations figurant dans le système national ou centralisé de gestion des données des projets et programmes REDD+ sont librement accessibles sur l'Internet dans la langue officielle du pays hôte (d'autres moyens pourront être envisagés en fonction des besoins) »**. L'**indicateur 37.4, « Des procédures administratives sont définies en vue de l'exploitation du système national ou centralisé de gestion des données des projets et programmes REDD+; un audit des opérations est périodiquement réalisé par un tiers indépendant, comme convenu avec le Fonds carbone »**.

L'équipe de deux experts de l'ONFI à savoir Danny Torres et Guy Marcel Fianla ont permis : (i) d'appréhender la vision de chaque CN-REDD et d'échanger avec chacune d'entre elles ainsi que les acteurs clés travaillant sur les systèmes nationaux d'information sur la REDD+, (ii) de faire un état des lieux et formuler des propositions aux CN-REDD relatives à l'élaboration ou à la mise à jour des procédures nationales d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+, (iii) de délimiter le périmètre du registre national REDD+ des CN-REDD sollicitant la mise en place d'un tel outil en identifiant et en cartographiant par pays (i) les groupes de données REDD+ manipulées et/ou souhaitées, leurs modalités de collecte et la façon dont elles sont gérées, et (ii) les fonctions souhaitées pour un tel outil, puis les décrire du mieux possible et, (iv) proposer éventuellement une feuille de route pour la mise en place d'un registre national dans chacun des pays impliqués et une mouture de procédure nationale d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ dans les pays qui n'en disposaient pas encore et qui en faisaient la demande ou sollicitaient une mise à jour;

Au terme de cette mission, force est de constater que le Cameroun et la RCA sont inscrits dans cette démarche par le biais de leur RPP. Ces deux pays disposent d'une procédure nationale d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des investissements REDD+ qui restent perfectibles au regard des conclusions de la mission mais traduisent fortement une volonté manifeste des pays deux pays de garantir au processus REDD+ davantage de transparence et d'équité. La Guinée Equatoriale s'est également montré disposé à s'inscrire dans cette démarche qui tend à se généraliser dans les pays du Bassin du Congo.

Hervé Martial Maïdou, Coordonnateur du projet régional REDD+



Critères d'éligibilité des projets REDD+

Au moment du passage de la mission, les critères d'éligibilité des investissements REDD+ sont inexistant en Guinée équatoriale. En RCA il existe un arrêté fixant les modalités d'agrément des projets relatifs à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts la conservation et l'augmentation des stocks de carbone. Au Cameroun une procédure de soumission des projets pilotes intégrant des critères d'éligibilité des projets REDD+ existe.

Critères d'éligibilité des projets et initiatives REDD+ du Cameroun:

- Considération économique :

- l'emploi des membres des communautés locales
- la mise en place d'une source alternative de subsistance : apiculture, pisciculture etc.
- les paiements des redevances à l'Etat et aux communautés locales par l'intermédiaire du mécanisme de partage des bénéfices
- l'implication dans des activités intégrés et polyvalents

- Considération stratégique et politique :

- Le projet doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Cameroun en conformité avec la stratégie nationale de croissance et de l'emploi.
- Le projet doit pouvoir s'insérer dans la zone de mise en œuvre de la REDD+ (ZOMO-REDD+) au niveau locale et à la Zone d'action optimale de la REDD+ (ZOA-REDD+), au niveau Régional en conformité avec les spécificités des zones agro-écologiques identifiées dans la construction de la stratégie.

- Considération environnementale

- Le projet doit démontrer la capacité de pouvoir réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), accélérée par la déforestation et la dégradation des forêts :
- en combattant les causes directe et indirecte de la déforestation et la dégradation des forêts
- en renforcent les stocks de carbone dans son territoire d'opération.
- Promouvoir l'écotourisme

- Considération technologique et méthodologique:

Le Projet doit démontrer le potentiel de renforcement de capacité et de transfert de

Dans ce numéro

Editorial	1
Critères d'éligibilité des projets REDD+	2-4
Procédure de soumission des projets REDD+	4-6
Registre nationaux REDD+ et feuilles de route	7
Contacts	7
Images et contacts	7

technologie à travers

- La formation des Camerounais sur l'utilisation du matériel et des logiciels actuels sur la collecte et l'analyse des données satellitaires, la collecte et l'analyse des données in-situ
- Une volonté d'équiper les localités avec les outils permettant la surveillance et le contrôle et le suivi des stocks de carbone forestière.

- Considération stratégique

- Contribuer dans la phase de construction de la stratégie en fournissant des informations sur les activités menées et les leçons apprises lors de la phase terrain.
- Mettre en œuvre des activités concrètes pour faciliter l'encrage du processus REDD+ à travers des résultats vérifiables.
- Servir comme base pratique pour les actions de la REDD+ dans la région agro-écologique où le projet est implémenté.

- Considération sociale

- La prise en compte de l'opinion de la communauté locale et indigène pendant la conception et l'exécution du projet
- La mise en place d'équipements sociaux dans les communautés tel que : les plaques chauffantes, les lampes solaire, les écoles, l'eau, les centres de recherches, etc.
- Assurer une participation rigoureuse des communautés locales et indigènes, par des foras constants de consultation et de dialogue
- Prise en compte du genre dans le développement du projet

Ces considérations restent à être intégrées à la procédure de soumission des projets REDD+ pour clarifier à divers niveaux de la procédure de soumission des projets REDD+ la volonté de rendre manifeste les considérations sus évoquées.

Critères d'éligibilité des projets REDD+

Critères d'éligibilité des projets et initiatives REDD+ de la CN-REDD de la RCA:

Les critères d'éligibilité des investissements REDD+ ne sont clairement édictés par l'arrêté fixant les modalités d'agrément des projets relatifs à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, la conservation et l'augmentation des stocks de carbone en RCA. Les considérations suivantes restent à améliorer :

1. Considération économique et fiscale :

Elles sont exprimées via les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté cité plus haut

Article 3 : Toute personne physique ou morale désireuse d'entreprendre la réalisation des projets visés à l'art. 2 du présent Arrêté, doit se conformer à la législation nationale en matière de commerce et adresser une demande d'agrément au Ministre chargé de l'Environnement.

Article 4 : La demande est accompagnée d'un dossier comprenant (i) le nom et l'adresse du promoteur, (ii) le document descriptif technico-économique du projet à réaliser et, (iii) le document d'enregistrement du promoteur au Greffe du Tribunal de Commerce.

En l'absence de l'une des pièces ci-dessus énumérées, la demande est irrecevable. Toutefois, des informations complémentaires peuvent être demandées au promoteur.

Article 5: Dans le cas des associations et ONGs nationales reconnues le dossier de la demande comprend :

- les agréments des Ministères en charge de l'Administration du Territoire, du Plan et de tutelle du domaine du projet ;
- le document descriptif technico-économique du projet à réaliser.

Les considérations suivantes relatives aux aspects (i) stratégiques et politiques, (ii) environnementaux et méthodologiques, (iii) relative aux zones de projet et, (iv) relative à la formation et au transfert de connaissance ne sont pas clairement

énoncés par l'arrêté.

Critères d'éligibilité des projets et initiatives REDD+ de la CN-REDD de la Guinée équatoriale:

Les critères d'éligibilité des investissements REDD+ sont inexistantes en Guinée équatoriale au moment du passage de la mission. Les considérations suivantes ont été convenues :

1. Considération économique et fiscale :

- les Paiements des taxes (taux) d'inscription du projet dans la CN-REDD + (la Loi n ° un 2/2007 par que les nouvelles taxes (taux) sont définies et pour des procureurs (femmes procureurs) dans la RGE),
- le Paiement des services,
- le Paiement des crédits de carbone,

2. Considération stratégique et politique :

- l'emplacement de la concession,
- l'adéquation du cadre juridique,
- Le renforcement de capacités institutionnelles,
- La coordination interinstitutionnelle,

3. Considération environnementale et méthodologique :

- l'évaluation d'impacts environnementaux,
- la réalisation d'inventaires de biodiversité,
- la promotion de l'équité du genre

4. Considération relative aux zones de projet

- la délimitation physique de la zone,
- l'implication des acteurs locaux,
- l'analyse du milieu humain,
- l'accès aux bénéfices

Propositions de procédures de soumission des projets REDD+

Les propositions ci-après sont à discuter et à valider avec les CN-REDD concernées :

Propositions destinées aux CN-REDD de la RCA et de la Guinée équatoriale:

Etape 1: Inscription du porteur, de ses partenaires et de son projet

- **Article 1:** Le porteur du projet rédige la Note d'Identification du Projet (NIP) qui comprend le contexte, la localisation, la problématique de déforestation et de dégradation des forêts, la présentation des hypothèses d'option stratégique, le plan de consultation préalable des populations et plan de financement du projet et le calendrier
- **Article 2:** Le porteur de projet identifie chacun de ses partenaires en fournissant un document officiel délivré par une autorité du pays où il est implanté
- **Article 3:** Le porteur du projet soumet via le registre national REDD+ et/ou tout autre canal à l'appréciation de la CN-REDD sa NIP (format CN-REDD), une étude de faisabilité de son projet et son dossier administratif comportant les données d'identification du porteur et de chacun de ses partenaires

Etape 2 : Approbation du projet par le comité de pilotage (CP) de la CN-REDD qui donne son avis dans un délai maximum de 90 jours calendaires :

- **Article 4:** Contrôle juridique et fiscal du porteur et de ses partenaires (45 jours) :
 - Pour le porteur et les partenaires implantés en RCA, la CN-REDD sollicite les services en charge de la fiscalité aux de vérifier leurs situations fiscales et juridiques
 - Pour le porteur et les partenaires implantés en dehors de la Guinée Equatoriale, le CP-CN-REDD se réserve le droit de procéder via les services compétents de l'Etat à des vérifications conséquentes.
 - Le CP-CN-REDD émet un avis transmis par voie officielle au porteur (juridique et fiscal concluant ou Contrôle juridique et fiscal non concluant) et inséré dans le registre national REDD+
- **Article 5:** Vérification du positionnement géographique et de l'alignement du projet sur les options stratégiques nationales (45 jours)
 - Vérification de l'emprise géographique du projet par rapport à d'autres projets existants
 - Evaluation sur la base notamment des critères d'éligibilité de l'alignement du projet sur les options stratégiques nationales et catégorisation environnementale du projet
 - Le CP-CN-REDD émet une lettre d'approbation transmis par voie officielle au porteur (Investissement REDD+ approuvé dans la catégorie environnementale ... ou Investissement REDD+ non approuvé) et inséré dans le

registre national REDD+

Etape 3: Validation du projet par le comité de pilotage (CP) de la CN-REDD qui donne son avis dans un délai maximum de 30 jours calendaires :

- **Article 6:** Formulation via le registre national REDD+ ou un formulaire CN-REDD d'une demande de validation du projet REDD+ comprenant : (i) la carte de la zone probable d'octroi des crédits, (ii) une copie scannée de la preuve de paiement des frais d'enregistrement, (iii) le chronogramme des activités d'information, d'éducation et de consultation, (iv) PV de concertation, (v) l'engagement à valoriser les services environnementaux associés à son projet, (vi) le montage financier du projet, (vii) une analyse des risques, (viii) les données (par an) relatives aux réductions d'émissions espérées ou aux stocks de carbone à conserver ou à accroître (avec indication des standards et méthodologies à utiliser)
- **Article 7:** Evaluation de la demande de validation d'un projet REDD+ par le comité de pilotage de la CN-REDD+ :
 - Vérifier la conformité du standard carbone à ceux nationalement admis par le pays
 - Vérifier que le standard socio-environnemental envisagé est admis par le pays
 - S'assurer que la zone probable d'octroi de crédits est bien contenue dans le périmètre du projet
 - Vérifier que le promoteur de projet et de ses partenaires sont financièrement et techniquement capables
 - Evaluer la stratégie d'intervention du projet REDD+ (réduction des émissions, conservation et/ou accroissement des stocks de carbone)
 - Evaluer l'identification des parties prenantes, le respect de leurs droits et le partage des bénéfices
 - Evaluer les bénéfices environnementaux et le respect de l'intégrité environnemental
 - Evaluer les résultats carbonés attendus
 - Evaluer le montage financier du projet REDD+ (pré-faisabilité, phase mise en œuvre (CAPEX) et phase d'opération (OPEX))
 - Evaluer les risques de sous-performance ou de fuite et la permanence des résultats
 - En cas d'avis favorable, le CP-CN-REDD émettre une lettre transmise par voie officielle au porteur (Projet REDD+ validé ou projet REDD+ non validé) et l'insérer dans le registre national REDD+
- **Article 8:** Elaboration sur la base du PDD, signature conjointe d'un contrat entre le ministère en charge de l'environnement et le porteur de projet et insertion du contrat dans le registre national REDD+
- **Article 9:** Formulation d'une demande d'enregistrement d'une performance REDD+ Validée. Elle doit comporter obligatoirement la carte de la zone de référence, la carte de la zone de fuite, un document relatif à la consultation des parties prenantes locales et au partage des bénéfices, la carte de la zone ou la performance a été réalisée, le rapport d'audit des performances

Propositions de procédures de soumission des projets REDD+

Propositions destinées aux CN-REDD de la RCA et de la Guinée équatoriale:

- **Article 10** : Evaluation de la demande d'enregistrement d'une performance REDD+ par la CN-REDD+ :
 - Fournir des observations sur la performance et vérifier les standards et méthodologie utilisés
 - Vérifier le délai d'inscription dans le registre de la performance REDD+
 - Calculer les écarts « théoriques » de performance
 - Informer le projet et apposer au projet REDD+ en fonction de la situation un des statuts suivants : « Une performance REDD+ validée a été enregistrée », « Une performance REDD+ validée a été enregistrée tardivement », « Une performance REDD+ a été invalidée »
 - En cas d'avis favorable du CP-CN-REDD, émettre une lettre transmise par voie officielle au porteur (Performance REDD+ validée et enregistrée ou Performance REDD+ validée et non enregistrée) et l'insérer dans le registre national REDD+

Etape 4 : Suivi/évaluation et contrôle des projets REDD+ par la CN-REDD

- Les rapports techniques sont fournies par le projet à la CN-REDD selon une périodicité indiquée dans le contrat
- La CN-REDD organise des missions régulières de suivi/évaluation des projets

Propositions destinées à la CN-REDD du Cameroun :

Etape 2 : Approbation du projet par le comité de pilotage (CP) de la CN-REDD qui donne son avis dans un délai maximum de 90 jours calendaires :

- **Article 4** : Contrôle juridique et fiscal du porteur et de ses partenaires (45 jours) :
 - Pour le porteur et les partenaires implantés en RCA, la CN-REDD sollicite les services en charge de la fiscalité aux de vérifier leurs situations fiscales et juridiques

- Pour le porteur et les partenaires implantés en dehors de la Guinée Equatoriale, le CP-CN-REDD se réserve le droit de procéder via les services compétents de l'Etat à des vérifications conséquentes.
- Le CP-CN-REDD émet un avis transmis par voie officielle au porteur (juridique et fiscal concluant ou Contrôle juridique et fiscal non concluant) et inséré dans le registre national REDD+

- **Article 5** : Vérification du positionnement géographique et de l'alignement du projet sur les options stratégiques nationales (45 jours)

- Vérification de l'emprise géographique du projet par rapport à d'autres projets existants
- Evaluation sur la base notamment des critères d'éligibilité de l'alignement du projet sur les options stratégiques nationales et catégorisation environnementale du projet
- Le CP-CN-REDD émet une lettre d'approbation transmis par voie officielle au porteur (Investissement REDD+ approuvé dans la catégorie environnementale ... ou Investissement REDD+ non approuvé) et inséré dans le registre national REDD+

Etape 3 : Validation du projet par le comité de pilotage (CP) de la CN-REDD qui donne son avis dans un délai maximum de 30 jours calendaires :

- **Article 6** : Formulation via le registre national REDD+ ou un formulaire CN-REDD d'une demande de validation du projet REDD+ comprenant : (i) la carte de la zone probable d'octroi des crédits, (ii) une copie scannée de la preuve de paiement des frais d'enregistrement, (iii) le chronogramme des activités d'information, d'éducation et de consultation, (iv) PV de concertation, (v) l'engagement à valoriser les services environnementaux associés à son projet, (vi) le montage financier du projet, (vii) une analyse des risques, (viii) les données (par an) relatives aux réductions d'émissions espérées ou aux stocks de carbone à conserver ou à accroître (avec indication des standards et méthodologies à utiliser)
- **Article 7** : Evaluation de la demande de validation d'un projet REDD+ par le comité de pilotage de la CN-REDD+ :
 - Vérifier la conformité du standard carbone à ceux nationalement admis par le pays
 - Vérifier que le standard socio-environnemental envisagé est admis par le pays
 - S'assurer que la zone probable d'octroi de crédits est bien contenue dans le périmètre du projet
 - Vérifier que le promoteur de projet et de ses partenaires sont financièrement et techniquement capables
 - Evaluer la stratégie d'intervention du projet REDD+ (réduction des émissions, conservation et/ou

Propositions de procédures de soumission des projets REDD+

Propositions destinées à la CN-REDD du Cameroun:

- Evaluer les bénéfices environnementaux et le respect de l'intégrité environnemental
 - Evaluer les résultats carbonés attendus
 - Evaluer le montage financier du projet REDD+ (pré faisabilité, phase mise en œuvre (CAPEX) et phase d'opération (OPEX))
 - Evaluer les risques de sous-performance ou de fuite et la permanence des résultats
 - En cas d'avis favorable, le CP-CN-REDD émettre une lettre transmise par voie officielle au porteur (Projet REDD+ validé ou projet REDD+ non validé) et l'insérer dans le registre national REDD+
- **Article 8** : Elaboration sur la base du PDD, signature conjointe d'un contrat entre le ministère en charge de l'environnement et le porteur de projet et insertion du contrat dans le registre national REDD+
 - **Article 9** : Formulation d'une demande d'enregistrement d'une performance REDD+ Validée. Elle doit comporter obligatoirement la carte de la zone de référence, la carte de la zone de fuite, un document relatif à la consultation des parties prenantes locales et au partage des bénéfices, la carte de la zone où la performance a été réalisée, le rapport d'audit des performances
 - **Article 10** : Evaluation de la demande d'enregistrement d'une performance REDD+ par la CN-REDD+ :
 - Fournir des observations sur la performance et vérifier les standards et méthodologie utilisés
 - Vérifier le délai d'inscription dans le registre de la performance REDD+
 - Calculer les écarts « théoriques » de performance
 - Informer le projet et apposer au projet REDD+ en fonction de la situation un des statuts suivants : « Une performance REDD+ validée a été enregistrée », « Une performance REDD+ validée a été enregistrée tardivement », « Une performance REDD+ a été invalidée »
 - En cas d'avis favorable du CP-CN-REDD, émettre une lettre transmise par voie officielle au porteur (Performance REDD+ validée et enregistrée ou Performance REDD+ validée et non enregistrée) et l'insérer dans le registre national REDD+

Etape 4 : Suivi/évaluation et contrôle des

projets REDD+ par la CN-REDD

- Les rapports techniques sont fournies par le projet à la CN-REDD selon une périodicité indiquée dans le contrat
- La CN-REDD organise des missions régulières de suivi/évaluation des projets

Registres nationaux REDD+ et feuilles de route

Perçu comme un moyen de rendre transparente, fiable et efficiente la procédure de soumission et de suivi/évaluation des projets REDD+, les registres actuellement en cours de développement ont entre autres tâches l'encodage des données des projets, programmes, initiatives, l'identification des acteurs REDD+, le positionnement de l'investissement par rapport à la stratégie nationale REDD+, la gestion et le suivi des financements, le traitement des données de suivi/évaluation des projets REDD+, la gestion et le suivi des performances REDD+, le traitement des plaintes, l'engagement au respect des sauvegardes socio-environnementales, le partage des bénéfices, le suivi de l'utilisation des bénéfices financiers, la procédure d'enregistrement des projets REDD+, ...

Le Cameroun, la RCA et la Guinée équatoriale projettent à court, moyen et long-terme de mettre sur pied de tels outils pour lequel un projet de feuille de route établi par pays est en attente de validation.

Nom de l'organisation
Projet Régional REDD+
COMIFAC – Yaoundé

Téléphone :
+237 222 20 85 75

Télécopie :
+237 222 21 35 11

Adresse de messagerie :
guy-marcel.fianla@onfinternational.org

Thème :
*Mise en place des registres et systèmes
nationaux d'information sur la REDD+*

Nous sommes sur le Web !

Rendez-nous visite à l'adresse :

[http://comifac.org/projet-regional-
renforcement-des-capacites-redd](http://comifac.org/projet-regional-renforcement-des-capacites-redd)

Enregistrer votre projet REDD+ ici :
[https://docs.google.com/a/onfinternational.org/
forms/d/1FYRpocW5FtW7LN1gMLCqzMRPDoWS6p
C9L51NuSh8khY/viewform](https://docs.google.com/a/onfinternational.org/forms/d/1FYRpocW5FtW7LN1gMLCqzMRPDoWS6pC9L51NuSh8khY/viewform)

Quelques sites de référence:
<http://unfccc.int/2860.php>

Liens de téléchargement des rapports
relatifs à la cellule d'appui du
PREREDD:
[Dernier rapport consolidé](#)

VOUS POUVEZ CONTRIBUER À CE BULLETIN EN ANNONÇANT
DES ÉVÉNEMENTS, DE NOUVELLES PUBLICATIONS, EN
PARTAGEANT DES CONNAISSANCES ET DES EXPÉRIENCES.

Pour vous inscrire à ce bulletin d'information de la cellule
d'appui de la COMIFAC, veuillez envoyer un mail à l'adresse
guy-marcel.fianla@onfinternational.org avec pour objet « inscription
au bulletin d'information »

Pour plus d'informations, merci de visiter régulièrement notre
site Internet à l'adresse suivante :

<http://comifac.org/projet-regional-renforcement-des-capacites-redd>

